FICHES TECHNIQUES AUTORISATION D'URBANISME

Cas n°6 : Couverture des fosses existantes

Descriptif des ouvrages à construire

Couverture souple :

Couverture rigide :

Poteaux de soutien sur le bord de la fosse :

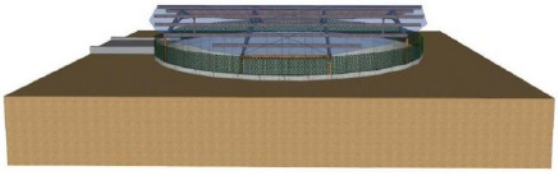

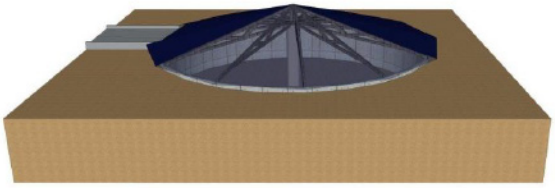

Poteaux de soutien fixés au sol :

Formalités en matière d'urbanisme

Poteaux de soutien fixés sur le bord de la fosse

Les débords de sont pas constitutifs :

- d' «emprise au sol»
- de «surface de plancher»

(Circulaire du 3 février 2012 - page 8 et 22)

Principe :

→ **Pas de formalités au titre de l'urbanisme**

(Circulaire du 3 février 2012 - pages 22)

Poteaux de soutien fixés au sol

Les bords sont constitutifs :

- d' «emprise au sol»

Les bords ne sont pas constitutifs :

- de «surface de plancher»

(Circulaire du 3 février 2012 - page 8 et 22)

Principe :

	Hauteur ≤ 12m	Hauteur > 12m
Emprise au sol ≤ 5m²	Pas de formalité (R.421-2a)	Déclaration préalable (R.421-9c)
5m²		
5m² < Emprise au sol ≤ 20m²	Déclaration préalable (R.421-9a)	Permis de construire (R.421-1)
20m²		
Emprise au sol > 20m²	Permis de construire (R.421-1)	

Votre contact :
Gilles RENAUD
03 29 76 81 41 / 06 86 28 00 29
gilles.renaud@meuse.chambagri.fr

Source des éléments : Installations agricoles - Guide technique pour l'instruction des autorisations d'urbanisme - Bretagne - Avril 2021